



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Mandat spécial au déplacement d'un élu en Grande Bretagne**

Un élu de la ville de Dijon s'est rendu en mission à York (Grande-Bretagne) du 13 au 15 septembre 2025 afin de représenter Dijon à l'occasion des 80 ans des cérémonies de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.

Cette visite s'effectue à l'invitation des autorités de York dans le cadre d'une cérémonie en mémoire aux forces aériennes alliées qui ont été basées sur Elvington, dont de nombreux équipages et appareils français, certains issus de la base de Dijon / Longvic.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'échanges réguliers entre la ville de York et la ville de Dijon. Récemment, Dijon a accueilli le Lord Maire de York à l'occasion de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Dijon (11 sept 2024) et la cheffe de la majorité municipale de York est intervenue lors de la conférence sur le Paix en Europe, à l'invitation de Dijon le 13 mai 2025.

Jean-Philippe Morel, adjoint délégué aux anciens combattants a été désigné par Madame la maire de Dijon pour représenter la ville lors des événements qui se sont tenus à York le 14 septembre 2025.

Les frais d'hébergement et de déplacement locaux relatif à ce déplacement seront pris en charge par la ville de Dijon. Compte tenu des tarifs hôteliers pratiqués à proximité des lieux de la mission, les frais de nuitée (hébergement + petit déjeuner) liés à ce déplacement seront remboursés aux personnes précitées aux frais réels dans la limite d'un plafond de 200 € par nuit.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'organisation du déplacement en Grande Bretagne afin de représenter Dijon aux cérémonies de commémoration de sa ville jumelle York ;
- **de donner** à Monsieur l'adjoint délégué aux anciens combattants, mandat spécial pour participer à ce déplacement, et représenter la ville lors de cette mission selon les modalités de représentation officielle précitées ;
- **d'assurer** la prise en charge du déplacement en train de cette délégation entre Dijon et York et l'hébergement à York dans les conditions prévues par la présente délibération et la réglementation en vigueur.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 0

CONTRE : 2

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)